

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, LE 1^{er} MAI 1873.

Le Congrès Jurassien,
des 27 et 28 avril 1873.

Le Congrès annuel de la Fédération jurassienne s'est tenu les dimanche et lundi 27 et 28 avril, à la Grande Brasserie, à Neuchâtel.

Dès le samedi soir, la plupart des délégués étaient déjà arrivés; ils tinrent une réunion préparatoire, dans laquelle fut nommé le bureau chargé de diriger le meeting public qui devait avoir lieu le dimanche après-midi.

Le dimanche matin, à neuf heures, le Congrès ouvrit ses délibérations. La vérification des pouvoirs avait été faite par la Section de Neuchâtel, et l'appel des Sections fit constater la présence des délégués suivants:

Pierre Froidevaux, horloger, et *Edouard Monnin*, instituteur, pour la fédération ouvrière de Porrentruy.

Henri Favre, horloger, pour la Section de Moutier.

Ali Eberhardt, remonteur, et *Adolphe Herter*, graveur pour la Section de Saint-Imier.

Alfred Andrié, monteur de boîtes, et *Adhémar Chopard*, guillocheur, pour la Section de Sonvillier.

Paul Junet, graveur, et *Jules Biberstein*, graveur, pour la Section des graveurs et guillocheurs du district de Courtelary.

Fritz Heng, graveur, et *Louis Robert*, faiseur de secrets, pour la Section de la Chaux-de-Fonds.

Adolphe Roos, graveur, et *Auguste Spichiger*, guillocheur, pour la Section du Locle.

Pindy, guillocheur, et *Desprès*, graveur, pour la Section des graveurs et guillocheurs du Locle.

Woldemar Holstein, étudiant en médecine, pour la Section slave de Zurich.

A. Dargère, peintre-décorateur, et *James Guil-*

laume, professeur, pour la Section de Neuchâtel.

Un délégué d'une Section d'Alsace,

En tout, dix-neuf délégués appartenant à la Fédération jurassienne.

Le Comité fédéral s'était fait représenter par son secrétaire-correspondant, *Adhémar Schwitzguébel*.

La Section de Bienne, la Section de propagande et d'action révolutionnaire-socialiste de Genève, et une Section de France avaient envoyé des lettres pour s'excuser de n'avoir pu se faire représenter au Congrès.

Deux internationaux de la Chaux-du-Milieu avaient adressé au Congrès une lettre de félicitations.

Quelques membres de la Fédération jurassienne, habitant Paris, avaient également envoyé une lettre de félicitations.

Enfin, de plusieurs localités où il n'existe pas encore de Sections constituées, étaient venus, à titre individuel, des compagnons adhérant à l'Internationale; quelques internationaux appartenant à d'autres Fédérations étaient présents, ainsi qu'un assez grand nombre de membres de diverses Sections de la Fédération jurassienne.

Le bureau du Congrès fut constitué comme suit:

Heng, de la Chaux-de-Fonds, président; *Pindy*, du Locle, et *Ali Eberhardt*, de Saint-Imier, assesseurs.

Les secrétaires furent, selon l'usage, pris en dehors des délégués; ce furent: *Decron* et *Domangé*, de Neuchâtel, et *Rougeot*, de la Chaux-de-Fonds.

Il fut premièrement fait lecture, par le secrétaire du Comité fédéral, des Statuts de la Fédération jurassienne.

Puis le bureau donna connaissance des communications suivantes, adressées au Congrès et venant d'autres Fédérations:

Une lettre de félicitations de la Commission de correspondance de la Fédération italienne, accompagnée des résolutions du Congrès de Bologne;

Des télégrammes de félicitations du Conseil fédéral belge, de la Commission fédérale espagnole, d'un groupe socialiste de propagande de Genève (signé Perrare, Ténine, Denivelle, Colonna, Candaux), de la corporation des bijoutiers de Genève;

Une lettre de la Société de secours au travail

des ouvriers tailleurs de Genève, qui, en réponse à l'appel adressé à la Fédération romande, remercie la Fédération jurassienne de son initiative conciliatrice, et regrette de ne pouvoir, pour cette fois, envoyer des délégués au Congrès jurassien ;

Une lettre d'un membre du Conseil fédéral de la vallée de la Vesdre, donnant quelques détails sur le Congrès belge, qui vient de se tenir à Verviers.

Favre, délégué de Moutier, dit qu'il tient à préciser sa position à l'égard du Congrès. La Section de Moutier l'a délégué avec le mandat de travailler à la réconciliation entre les différents groupes de l'Internationale en Suisse, mais ne lui a pas donné mandat pour participer aux délibérations sur les questions de l'ordre du jour du Congrès.

Le président, après avoir annoncé que tous les membres de l'Internationale peuvent prendre la parole, mais que les délégués seuls ont le droit de voter, ouvre ensuite la discussion sur la fixation définitive de l'ordre du jour, qui est adopté comme suit :

1. Rapport du Comité fédéral.
2. Le Congrès général et le Congrès anti-autoritaire. La révision des statuts généraux et le pacte de solidarité.
3. La statistique du travail.
4. Elaboration de statuts-modèles pour les fédérations locales.
5. Des moyens de propagande.
6. De la publication hebdomadaire du *Bulletin*.
7. De la création d'un fonds de solidarité.
8. Du Congrès ouvrier suisse.

Schwitzguébel donne lecture du rapport du Comité fédéral, qui est conçu en ces termes :

Rapport du Comité fédéral jurassien

présenté au Congrès annuel de la Fédération jurassienne, tenu à Neuchâtel, les 27 et 28 avril 1873.

Compagnons,

L'avenir de la Fédération jurassienne, l'an passé au Congrès du Locle, n'apparaissait pas bien brillant. La guerre implacable qu'avaient ouverte les autoritaires contre les autonomistes, et les conséquences de cette guerre sur la marche des Sections, les dispositions du peuple suisse à l'égard du socialisme international, et les agitations politiques du mouvement révisionniste, étaient autant de causes propres à paralyser le développement de notre Fédération.

Malgré tout, nous pouvons aborder le Congrès de Neuchâtel en disant : « La Fédération jurassienne, depuis un an, a fait de grands progrès ; elle s'est mieux assise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

Un aperçu historique de la marche de notre Fédération en fournira la preuve.

La circulaire du Congrès de Sonvillier (novem-

bre 1871) avait commencé à réveiller partout l'esprit de révolte contre les tendances autoritaires clairement manifestées à la Conférence de Londres ; quelques mois après, dans toutes les Fédérations, on pressentait que le prochain Congrès général serait d'une grande importance pour la détermination des principes qui doivent guider l'Internationale.

Les intrigues des autoritaires avaient abouti à créer un certain vide autour de la Fédération jurassienne, et ce n'était qu'avec méfiance qu'on accueillait ses manifestations. Ayant supporté presque exclusivement jusque-là toutes les conséquences de la haine des autoritaires contre les revendications autonomistes, l'action extérieure de la Fédération jurassienne, au milieu du calme général, présentait forcément un caractère polémique qui laissait des doutes dans bien des esprits honnêtes. — Le Congrès général allait généraliser la lutte, en faisant tomber les masques, et révéler toute l'intrigue.

L'Italie fut la première Fédération qui rompit d'une manière catégorique avec le Conseil général et la tendance qu'il représentait. Cette jeune Fédération, pleine de vie, avait été travaillée par les agents du Conseil général avec une astuce incroyable ; enfin, la lumière se fit, et nos amis d'Italie suivirent la voie qui leur était dictée par l'honneur : la rupture avec des hommes qui les avaient dupés.

L'Internationale tout entière était encore trop peu renseignée sur la lutte qui se livrait, pour que la bataille devint générale. La résolution de la Conférence de Rimini ne fut pas appréciée comme elle devait l'être. Dans la Fédération jurassienne même, la tendance encore dominante était qu'un effort devait être tenté pour la réconciliation. C'est ainsi que le Congrès jurassien de la Chaux-de-Fonds, tenu le 18 août de l'an dernier, décida l'envoi de deux délégués au Congrès de la Haye.

Le fameux Congrès général de la Haye a été trop discuté pour qu'il soit nécessaire d'en refaire ici l'histoire ; elle se résume en ces mots : « Sacrifice complet de la cause de l'Internationale au triomphe de l'intrigue autoritaire ourdie par M. Marx et ses amis. »

On a dit avec raison : « La réaction appelle la révolution. » La minorité du Congrès publia une protestation contre les résolutions prises par la majorité, et cet acte devint le point de départ d'un mouvement qui se généralisa bientôt, et qui sauvera l'Internationale de la dictature consacrée par les résolutions du Congrès de la Haye.

A Bruxelles, deux jours après la clôture du Congrès général, une assemblée d'internationaux s'affirmait contre le Congrès de la Haye.

Les délégués jurassiens, de retour en Suisse, provoquaient un Congrès extraordinaire de la Fédération jurassienne, et tenaient, avec les délégués espagnols, français, italiens et américains, un Congrès anti-autoritaire. Le Congrès de Saint-Imier a donné à la protestation de la minorité du Congrès de la Haye une portée plus révolutionnaire.

Les diverses Fédérations ne se sont pas toutes prononcées d'une manière également catégorique, mais on peut conclure aujourd'hui de l'agitation qui a suivi le Congrès de la Haye, que l'Italie, l'Espagne, la France dans ce qu'elle a de sérieusement organisé, la Belgique toute entière, la Hollande, sauf une section, l'Angleterre sauf quelques

dissidents, l'Amérique sauf quelques dissidents, les Slaves, et la Fédération jurassienne, sont positivement pour le maintien, comme base d'organisation et d'action dans l'Internationale, du principe autonomiste-fédéraliste.

Le nouveau Conseil général de New-York se trouvait, par les résolutions du Congrès de la Haye, dans l'obligation de suspendre la Fédération jurassienne; c'est ce qu'il ne tarda pas à faire, et à cette occasion, les Fédérations sus-mentionnées manifestèrent à la Fédération jurassienne leur ferme volonté de ne pas laisser briser par quelques intrigants les liens de solidarité qui unissent les Fédérations de l'Internationale. C'est ainsi que notre Fédération a fini par rencontrer les sympathies et l'amitié de tout ce qu'il y a de réellement vivant et révolutionnaire dans l'Internationale. L'autorité nous a exclus, la Liberté nous a tendu la main franchement et fraternellement.

A la suite du Congrès de St-Imier, les Sections jurassiennes avaient été appelées à se prononcer pour ou contre les résolutions dudit Congrès. Toutes se prononcèrent affirmativement, à part la Section de Moutier qui, trouvant les résolutions de la Haye conformes à ses tendances politiques, brisa les liens de solidarité morale qui l'unissaient aux autres Sections jurassiennes.

Nous n'avons pas à entrer, dans ce rapport, dans des détails sur la situation intérieure des Sections. Le Comité fédéral a établi une statistique de la Fédération et ce travail vous sera présenté après la lecture du rapport.

Nous nous bornons à mentionner que le district de Porrentruy, qui entra dans la vie socialiste au Congrès du Locle, a continué à marcher et est aujourd'hui l'une des contrées où la Fédération jurassienne compte le plus d'adhérents. Nous avons pu aussi entrer en relations avec le Valais, où deux Sections ont été fondées.

A Genève, siège principal de la Fédération romande, l'intrigue autoritaire commence à s'user, et ensuite de notre récent appel à la paix, des sympathies commencent à se manifester pour nous.

A Neuchâtel, depuis quelques mois, notre Association gagne chaque jour du terrain; les sociétés ouvrières se rapprochent de la Section de cette ville et ont commencé la constitution d'une Fédération ouvrière locale. Au Locle, la Section centrale et celle des graveurs ont une activité réjouissante. Au Val de St-Imier les Cercles d'études sociales de Sonvillier et de St-Imier font des progrès et recueillent de nouvelles adhésions: la Fédération ouvrière du district de Courtelary marche de la façon la plus satisfaisante.

Nous nous abstenons, pour des motifs faciles à comprendre, de parler de la France et de l'Alsace.

Le Cercle d'études sociales de Sonvillier a chargé le Comité fédéral de porter à la connaissance du Congrès qu'il ne pouvait plus accepter d'être le siège fédéral. Des raisons de principes et de pratique lui font un devoir d'inviter le Congrès à choisir une autre localité comme siège fédéral. Quoique le Comité fédéral ne possède aucune autorité d'après nos statuts, il nous paraît fâcheux de continuer à faire porter aux mêmes hommes tout le poids et la responsabilité des affaires fédérales; un changement de personnel devient donc une nécessité pour parer d'avance aux inconvénients qui pourraient se produire. D'ailleurs dans un village tel que Son-

villier, le nombre des adhérents est trop restreint pour que toutes les charges, retombant sur quelques-uns, ne finissent pas par les écraser et entraver l'action régulière et suivie que nécessite le développement de la cause. Le Congrès admettra ces raisons, et en chargeant une autre section de la direction fédérale, il permettra aux adhérents de Sonvillier de se consacrer davantage au progrès de l'œuvre, tant dans le Val de St-Imier que dans le Jura bernois. Cette action, quoique moins générale, n'en aura pas moins son utilité commune.

Compagnons! Nous sortons de charge avec la conviction d'avoir coopéré, durant l'année écoulée, à la réalisation de quelques progrès en faveur de la Fédération jurassienne. Malgré l'alliance morale qui s'est établie entre les Fédérations libres, ne perdons pas de vue l'action que continuent à exercer les autoritaires, préparons-nous à cimenter l'alliance morale par l'application positive du principe fédératif dans l'Internationale. Ce sera l'œuvre du prochain Congrès général anti-autoritaire.

Restons insensibles aux flatteries des doctrinaires de toutes nuances qui, en Suisse, s'efforcent de détourner, par des agitations factices, la classe ouvrière de la voie révolutionnaire-socialiste. Les agitateurs révisionnistes ne se proposent pas d'autre but que l'enterrement de la Révolution sociale, et la lutte actuelle entre les ultramontains et les libéraux n'est qu'une danse ridicule sur le dos du peuple; travaillons à ce que le peuple comprenne enfin qu'il n'est plus qu'une seule question: la lutte du travail contre le capital. Cette lutte, en dernière analyse, comportant la chute de Dieu, de l'Autorité et de la Propriété individuelle, ceux-là seuls travaillent pour le bien-être du peuple qui sont pour le triomphe définitif des droits du travail contre les privilèges du capital.

Nous pouvons continuer encore d'être des minorités au sein de nos populations, mais l'avenir nous appartient si seulement nous savons rester fidèles à notre drapeau.

Vive l'Internationale!

Souvillier, le 25 avril 1873.

Adhémar Schwitzguébel, Paul Junet, Alfred Andrié, Charles Chopard, Justin Guerber.

Ce rapport ne soulevant aucune discussion, est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Schwitzguébel donne ensuite connaissance du tableau statistique dressé par le Comité fédéral. Malheureusement la plupart des Sections n'ont pas répondu d'une manière complète aux demandes du Comité; deux Sections n'ont même pas répondu du tout. Les renseignements recueillis présentent donc de trop nombreuses lacunes pour que leur publication, sous cette forme, puisse être utile.

Une commission de trois membres est nommée pour la vérification des comptes du Comité fédéral et du *Bulletin*. Elle est composée de *Dargère* de Neuchâtel, *Monnin* de Porrentruy, et *Louis Robert* de la Chaux-de-Fonds.

L'ordre du jour appelle la discussion de la seconde question: « Le Congrès général et le Congrès anti-

autoritaire. La révision des Statuts généraux et le Pacte de solidarité. »

Cette question ayant été proposée par le Comité fédéral, il présente à ce sujet, par l'organe de son secrétaire-correspondant, deux résolutions dont voici la première :

« Considérant qu'à teneur des Statuts généraux, le Congrès général de l'Internationale se réunit chaque année de plein droit sans qu'il soit besoin d'une convocation émanant d'un Conseil général,

La Fédération jurassienne propose à toutes les Fédérations de l'Internationale de réunir le Congrès général le lundi 1^{er} septembre 1873 dans une ville de Suisse.

Considérant en outre qu'il importe au salut de l'Internationale d'empêcher que le Congrès général de 1873 ne suive les funestes errements du Congrès de la Haye,

Elle propose aux Fédérations qui ne reconnaissent pas les pouvoirs autoritaires du Conseil général de New-York, d'envoyer leurs délégués dans la ville où se tiendra le Congrès général, dès le jeudi 28 août, pour y tenir un Congrès anti-autoritaire, destiné à préparer une entente entre ces Fédérations pour le triomphe du principe fédératif dans le Congrès général. »

La discussion est ouverte sur ce projet de résolution.

Guillaume résume ce que nous savons à cette heure des dispositions des autres Fédérations relativement au Congrès général et au Congrès anti-autoritaire. L'Espagne propose que le Congrès anti-autoritaire ait lieu à la suite du Congrès général. L'Italie, au contraire, désire que le Congrès anti-autoritaire ait lieu quelques jours avant le Congrès général. Nous ignorons encore l'opinion de la Belgique; nous savons seulement qu'elle ne reconnaît pas le soi-disant Conseil général de New-York, et que par conséquent elle coopérera avec nous pour la convocation du Congrès général par la propre initiative des Fédérations. Ce que nous disons de la Belgique s'applique aussi à l'Angleterre, qui est dans le même cas. Le Conseil fédéral de l'Amérique du Nord (Spring-Street), croyant que le Congrès anti-autoritaire devait avoir lieu le 15 mars 1873, a adopté dans sa séance du 2 mars dernier des résolutions sympathiques à ce Congrès; il est donc probable que si le Congrès anti-autoritaire a lieu à la fin d'août, l'Amérique s'y fera représenter. Des autres Fédérations, nous ne savons encore rien.

Après une courte discussion à laquelle prennent part *Pindy, Heng, Spichiger, Lefrançais, Rougeot, Floquet, Schwitzguébel, Cyrille, Froidevaux*, et de laquelle il ressort que pour nous, le seul Congrès général de l'Internationale sera celui convoqué directement par les Fédérations elles-mêmes, et non celui que pourrait tenter de convoquer le prétendu Conseil général de New-York, le projet de résolution est voté à l'unanimité.

Le Congrès vote ensuite la résolution suivante :

« Le Comité fédéral jurassien est chargé des démarches nécessaires pour le choix de la ville où devra se réunir le Congrès général, et après en avoir référé aux Sections jurassiennes, de faire des propositions à ce sujet à toutes les Fédérations. »

Schwitzguébel donne lecture de la seconde résolution proposée par le Comité fédéral et relative à la révision des Statuts généraux. Elle est ainsi conçue :

« Considérant que de tristes expériences ont prouvé la fatale influence produite par l'existence d'un pouvoir exécutif central dans l'Internationale ;

Que même l'existence d'une simple Commission centrale pour la correspondance et la statistique risquerait de devenir un danger, en fournissant un terrain favorable à l'intrigue par la concentration entre les mains de quelques hommes de tous les renseignements émanant des diverses Fédérations ;

Que d'autre part, il y a utilité à centraliser certains renseignements ;

Que la répartition de ce travail entre diverses commissions choisies dans des Fédérations différentes est une garantie nécessaire contre le danger de la création d'un foyer central d'intrigues, en même temps qu'une application du principe fédéraliste ;

La Fédération jurassienne propose à toutes les Fédérations de l'Internationale,

D'abroger tous les articles et dispositions des Statuts généraux relatifs à l'institution d'un Conseil général ;

D'introduire dans les Statuts généraux des dispositions par lesquelles seraient instituées :

1^o Une Commission internationale de correspondance, chargée de faciliter la correspondance entre les Fédérations, et spécialement de centraliser la correspondance relative à la convocation et à l'organisation du Congrès général ;

2^o Une Commission internationale de statistique, chargée de centraliser les faits statistiques qui lui seront transmis par les Fédérations ;

3^o Une Commission internationale de résistance, chargée de recueillir les renseignements relatifs aux grèves et de servir d'intermédiaire entre les Unions de métiers qui voudront avoir recours à ses services.

Ces trois Commissions devront siéger chacune dans une Fédération régionale différente. Le Congrès désignera chaque année les Fédérations où devront siéger ces Commissions. Le soin de nommer le personnel des Commissions sera remis aux Fédérations qui en seront le siège. »

Le Président appelle l'un après l'autre et nominativement les délégués de chaque Section à exprimer leur opinion sur cette résolution. Tous les délégués se prononcent pour son adoption.

La résolution est ensuite mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la troisième question, « la Statistique du travail. »

La Section de Neuchâtel, qui a proposé cette question, a préparé un rapport, dont lecture est faite par *Guillaume*. Il est ainsi conçu :